

Base de tarification mensuelle
Comparaison des moyennes mensuelles de la base de tarification
(000 \$)

No de ligne	Description	Écart (1) (3)-(2)	Budget 2016 (2)	4/8-2016 (3)	Budget 2017 (4)	Écart (5) (4)-(3)
1	<u>Immobilisations</u>					
2	Valeur historique	9 773	3 516 762	3 526 534	3 697 299	170 764
3	Amortissement cumulé	<u>(655)</u>	<u>(1 821 425)</u>	<u>(1 822 080)</u>	<u>(1 908 452)</u>	<u>(86 372)</u>
4	Valeur nette (a)	9 118	1 695 336	1 704 454	1 788 847	84 392 (a)
5	<u>Contributions</u>					
6	Valeur historique	0	(421 621)	(421 621)	(421 621)	0
7	Amortissement cumulé	<u>0</u>	<u>376 466</u>	<u>376 466</u>	<u>379 090</u>	<u>2 624</u>
8	Valeur nette (b)	0	(45 155)	(45 155)	(42 531)	2 624 (b)
9	Total des immobilisations	<u>9 118</u>	<u>1 650 181</u>	<u>1 659 299</u>	<u>1 746 316</u>	<u>87 016</u>
10	<u>Fonds de roulement</u>					
11	Encaisse	(173)	32 251	32 078	34 918	2 840 (c)
12	Matériaux et inventaires de gaz (d)	<u>(2 840)</u>	<u>70 366</u>	<u>67 525</u>	<u>64 444</u>	<u>(3 081)</u> (d)
13	Total du fonds de roulement	(3 013)	102 617	99 604	99 363	(241)
14	<u>Coûts non amortis</u>					
15	Frais reliés à la dette	334	4 925	5 260	5 986	727
16	Programmes commerciaux (e)	(4 979)	104 425	99 446	94 458	(4 988) (e)
17	Actifs intangibles - Développements informatiques	(788)	41 591	40 803	44 816	4 013 (f)
18	Frais reliés au coût du gaz (g)	5 784	27 201	32 985	39 365	6 380 (g)
19	Cotisations d'impôts	0	(25)	(25)	(914)	(889)
20	Indemnités de départ	0	1 273	1 273	900	(373)
21	Frais alloués aux intervenants	0	703	703	436	(267)
22	Actifs intangibles - Brevets	0	23	23	16	(7)
23	Redevances à la Régie	0	(82)	(82)	230	312
24	PGEÉ - Dépenses et subventions	(0)	(775)	(775)	(339)	436
25	Incitatif à l'atteinte du PGEÉ	0	536	536	438	(98)
26	Provision auto-assurance	0	907	907	365	(542)
27	Manque à gagner - 2014	(0)	15 200	15 200	14 794	(406) (h)
28	Manque à gagner - 2015	0	0	0	12 858	12 858 (i)
29	Impact décision D-2015-088 RA-2013	0	(259)	(259)	0	259
30	Récup. de l'écart de revenus de 2015	0	0	0	(6 814)	(6 814) (j)
31	Quote-part MRNF (anciennement AEÉ)	(0)	(1 609)	(1 609)	6 472	8 081 (k)
32	Mauvaises créances majeures	0	0	0	1 078	1 078 (l)
33	Gain / Perte sur disposition d'actifs	0	338	338	(177)	(515)
34	Frais reliés à une extension éventuelle du réseau vers la Côte-Nord	0	2 534	2 534	0	(2 534) (m)
35	Vacances à payer	0	2 612	2 612	714	(1 898) (n)
36	Récupération nivellement gaz perdu	(0)	1 201	1 201	(469)	(1 670) (o)
37	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Température	0	2 962	2 962	992	(1 970) (p)
38	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Intérêts	(0)	(220)	(220)	254	474
39	CFR liés aux avantages sociaux futurs	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	259 739	259 739 (q)
40	Total des coûts non amortis	352	203 460	203 813	475 198	271 385
41	Sous-total	<u>6 457</u>	<u>1 956 259</u>	<u>1 962 716</u>	<u>2 320 876</u>	<u>358 160</u>
42	Provision - Auto-assurance	(1 005)	(759)	(1 765)	(1 777)	(12)
43	Passif au titre des prestations définies	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>(274 799)</u>	<u>(274 799)</u> (r)
44	TOTAL DE LA BASE DE TARIFICATION	<u>5 452</u>	<u>1 955 500</u>	<u>1 960 951</u>	<u>2 044 300</u>	<u>83 349</u>

L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

Base de tarification mensuelle
Explications des variations des moyennes mensuelles
de la base de tarification

(000 \$)		
(a)	9 118	Cet écart s'explique principalement par le solde d'ouverture plus important du 4/8 2016, que celui de la Cause tarifaire 2016. Également, dans une moindre mesure, les investissements nets plus élevée au 4/8 2016.
	84 392	Cet écart s'explique principalement par l'intégration dans le solde d'ouverture de projets majeurs dans la base de tarification en 2017 (Bellechasse, Postes de compression La Tuque et St-Maurice) et par des investissements importants en 2017 relativement à ces projets.
(b)	2 624	Cet écart s'explique par l'amortissement des contributions en 2017.
(c)	2 840	Cet écart s'explique principalement par la mise à jour des différentes composantes de l'analyse de fonds de roulement, plus particulièrement en ce qui concerne la hausse de la quote-part payable au MRNF (voir (k)), ainsi que les achats reliés au SPEDE.
(d)	(2 840)	Cet écart s'explique principalement par i) la baisse de la valeur des inventaires de gaz de 4,0 M\$ découlant de la baisse du prix de l'inventaire en gaz de réseau partiellement compensée par ii) la hausse des inventaires de matériaux de 1,2 M\$.
	(3 081)	Cet écart s'explique par la baisse du prix moyen de l'inventaire de transport partiellement compensée par la hausse du prix moyen de l'inventaire de gaz de réseau à la suite au déplacement de la structure d'approvisionnement à Dawn au 1 ^{er} novembre 2016.
(e)	(4 979)	Cet écart s'explique principalement par la baisse des programmes de rabais à la consommation (« PRC ») dans le marché commercial. Cette baisse des PRC dans le marché commercial s'explique par le fait que des engagements signés au cours des exercices financiers précédents ne seront pas versés aux clients durant l'exercice, comme prévu initialement à la Cause tarifaire 2016. Ces engagements seront versés au cours des exercices subséquents. Cette baisse des PRC est également attribuable au marché résidentiel. La prévision des ventes pour ce marché a diminué afin de refléter le ralentissement de ce marché prévu en 2016. Finalement, dans une moindre mesure, tant dans le marché commercial que le marché résidentiel, le PRC moyen en €/m3 a été révisé à la baisse, à la suite des dernières données réelles disponibles.
	(4 988)	La baisse des programmes commerciaux s'explique essentiellement par le solde d'ouverture moins élevé à la Cause tarifaire 2017 qu'au 4/8 2016.
(f)	4 013	Cet écart s'explique principalement par des investissements anticipés importants en 2016 relativement au projet visant la modernisation de la solution informatique pour la gestion des approvisionnements gaziers (D-2015-207). Le solde d'ouverture du Budget 2017 sera donc plus élevé que celui du 4/8 2016. Conséquemment, la moyenne 13 soldes en 2017 sera plus élevée et ce, malgré des investissements anticipés moindres au cours de cette même année.
(g)	5 784	Cet écart s'explique principalement par l'augmentation du CFR de dévaluation d'inventaire de fourniture découlant de la baisse du prix de la fourniture et de la comptabilisation du renversement d'une partie du solde du CFR-transfert de la fourniture à l'équilibrage en décembre 2015 alors qu'il était prévu dans le solde d'ouverture au dossier tarifaire 2016. Le renversement de ce solde découle de l'application de la nouvelle méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel (D-2015-177) aux résultats de l'exercice financiers 2015.
	6 380	Cet écart s'explique principalement par la hausse du CFR de dévaluation d'inventaire de transport occasionnée par la baisse du tarif de transport du distributeur partiellement compensée par la baisse du CFR de dévaluation d'inventaire de fourniture découlant de la hausse du prix de la fourniture.
(h)	(406)	Cet écart s'explique principalement par l'amortissement du manque à gagner de 2014 en transport et en équilibrage à la suite de l'application de la décision D-2015-177 qui prévoit la récupération des comptes de frais reportés pour ces 2 services sur une période de 3 ans.
(i)	12 858	L'écart résulte de l'intégration à la base de tarification en 2017, du manque à gagner de 2015 à récupérer des clients.
(j)	(6 814)	Cet écart s'explique par l'amortissement en 2017 du compte de frais reportés pour l'application tardive de la grille, alors que la projection 2016 ne comporte aucun amortissement.
(k)	8 081	L'écart résulte de l'intégration à la base de tarification en 2017, d'un compte de frais reportés débiteur, représentant l'écart entre la dépense réellement encourue par rapport au budget 2015 relativement à la redevance au MRNF. En effet, lors de l'année financière 2014-2015, la quote-part payable par les distributeurs de gaz naturel a présenté une augmentation significative à la suite du lancement du programme EcoPerformance.
(l)	1 078	Conformément à la décision D-2001-232, le dépassement de la provision pour créances majeures de l'exercice financier 2015 est porté à un compte de frais reportés et est amorti deux ans plus tard (2017) sur une période de 12 mois.
(m)	(2 534)	Le frais reportés relatif aux frais reliés à une extension éventuelle du réseau vers la Côte-Nord a été complètement amorti lors de l'exercice financier 2016.
(n)	(1 898)	Conformément à la décision D-2012-077, ce compte de frais reportés correspond à la contrepartie du solde de la provision de vacances à payer au 30 septembre 2012 qui est entrée dans la base de tarification au 1 ^{er} octobre 2012. La durée d'amortissement était établie à 5 ans, soit jusqu'en 2017. La variation de la moyenne 13 soldes est expliquée par la dépense d'amortissement de l'exercice financier 2017.
(o)	(1 670)	Cet écart s'explique par le nivellement du gaz perdu de l'exercice 2015, récupéré en 2017, dont le solde est à remettre à la clientèle, alors que le nivellement du gaz perdu de l'exercice 2014, récupéré en 2016, était un solde à récupérer par la clientèle.
(p)	(1 970)	Conformément à la décision D-2015-212, le solde non amorti de ces comptes de frais reportés au 30 septembre 2016 (années financières 2011 à 2015), excluant l'effet prévu de la normalisation de l'exercice 2016, sont inclus à la base de tarification et amorti sur un an au cours de l'exercice financier 2017, ce qui explique la diminution du solde non amorti.
(q)	259 739	À la suite de la décision D-2016-156, la Régie autorise l'inclusion de l'actif/passif au titre de prestations définies net des CFR y afférents, soit le CFR lié à l'année de transition, le CFR lié aux écarts actuariels et le CFR lié au coût des services passés, à la base de tarification à partir du 1 ^{er} octobre 2016.
(r)	(274 799)	À la suite de la décision D-2016-156, la Régie autorise l'inclusion de l'actif/passif au titre de prestations définies net des CFR y afférents, soit le CFR lié à l'année de transition, le CFR lié aux écarts actuariels et le CFR lié au coût des services passés, à la base de tarification à partir du 1 ^{er} octobre 2016.